Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIe ANNÉE — No 38 26 octobre 1946

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: *Appel.* — **Vaud:** *Flânerie avec «Graine de crapule».* — *Nécrologie: Jeanne Coderay; H. Maillard.* — **Tribune libre:** *Après tout, pourquoi pas?* — **Association des maîtresses d'écoles enfantines:** *Assemblée générale.* — **Genève: U. I. G. - Dames:** *Un voyage au long cours.* — **Neuchâtel:** *Allocation d'automne.* — **Jura:** *Loi sur les traitements.* — **Informations:** *Après un cours à Macolin.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Recommencement.* — **Paul Perret:** *Journée d'éducation antialcoolique à Neuchâtel.* — **Georges Durand:** *L'enseignement de l'histoire.* — **M. Sénéchaud:** *Musique et acoustique.* — **O. Paccaud:** *Evolution du paysage et réserves naturelles.*

PARTIE CORPORATIVE

APPEL

Du matériel scolaire pour le Luxembourg

Nos collègues luxembourgeois sont dans un cruel embarras. Pour la seconde fois en 30 ans, leurs classes ont été pillées, et ils se trouvent démunis de matériel scolaire au moment où ils aimeraient reprendre le travail. Rappelons que le français est au même titre que l'allemand la langue nationale luxembourgeoise. Ils nous demandent de leur envoyer le matériel que nous pourrions prélever sur nos stocks : manuels d'enseignement à l'usage des élèves, ouvrages à l'usage des maîtres, littérature de l'enfance, tout sera le bienvenu. Les instituteurs romands ne refuseront pas de faire la revue de leurs collections, et de prélever sur leurs richesses ce qui fera la joie des instituteurs et des élèves luxembourgeois.

M. Charles Rothen, Les Bayards (Neuchâtel), l'aimable président de la S. P. N., a bien voulu se charger de centraliser les envois ; prière de lui adresser votre contribution jusqu'à fin octobre au plus tard.

Le Comité central S. P. R. remercie d'avance les collègues qui répondront à l'appel du Luxembourg, en formant le vœu que le résultat de l'action soit réjouissant. *Comité S. P. R.*

VAUD FLANERIE AVEC « GRAINE DE CRAPULE »

Alors que je bouquinais, le hasard m'a fait ouvrir une mince plaquette de « Conseils aux éducateurs ». L'auteur, un Français, s'est penché sur les enfants, mais quels enfants ! Précisément, des « graines de crapules » ! Pauvres gosses des rues, « qui ont tété les remparts », sans feu ni lieu, futurs « bagnards », recueillis dans des maisons qui essaient de les réadapter, de les rééduquer, d'en refaire des enfants et peut-être des hommes.

Cet éducateur a vécu parmi eux, les a observés ; et, dans ces quelque soixante pages, il condense en courtes pensées, en réflexions succinctes, tout ce que lui dicte une œuvre difficile, décevante, mais qu'il

accomplit avec foi et enthousiasme, car « il reste entendu que la graine de crapule c'est tout de même de la graine d'homme ».

Or, de la graine d'homme, nous n'en manquons pas dans nos classes. C'est pourquoi j'ai lu avec intérêt ces brèves méditations, si pleines de bon sens et dont nous pouvons, nous aussi, tirer quelque profit.

En voici une poignée :

— Ne leur dis pas : « Est-ce que moi je... ? » Tu es peut-être un adulte modèle ; tu n'es certes plus un modèle d'enfant.
— Avant de t'indigner, rappelle-toi de quoi tu étais capable lorsque tu avais leur âge.
— Dis-toi que l'éducation commencera le jour où l'atmosphère sera complètement débarrassée du moindre miasme de « sanction ». Et les plus difficiles à désinfecter seront peut-être les enfants.
— T'interdire de punir t'obligera à les occuper.
— Le plus grand mal que tu puisses leur faire, c'est de promettre et de ne pas tenir. D'ailleurs tu le paieras cher et ce sera justice.
— Il y a trois fils qu'il faudrait tisser ensemble : l'individuel, le familial, le social. Mais le familial est un peu pourri, le social est plein de nœuds. Alors on tisse l'individuel seulement. Et l'on s'étonne de n'avoir fait que de l'ouvrage de dame, artificiel et fragile.
— Sois surtout présent lorsque tu n'es pas là.
— Lorsqu'on te parlera de ton dévouement, j'espère que tu seras bien étonné. Ou alors, change de métier.

René Rouilly.

NÉCROLOGIE

† **Jeanne Coderay.** — Les anciens élèves de Mlle Coderay étaient nombreux, jeudi 22 août dernier, pour accompagner, au cimetière de Lutry, la dépouille de leur ancienne maîtresse. Brevetée en 1903, Mlle Coderay enseigna d'abord à Poliez-le-Grand, puis à Lutry, sa ville natale. Retraitée, elle se consacra totalement aux bonnes œuvres, faisant discrètement le bien, répandant autour d'elle les preuves de son bon cœur. C'était un membre fidèle de la S. P. V. Elle se vantait, ce printemps encore, de n'avoir manqué aucune de nos assemblées générales.

† **Henri Maillard.** — Né en 1868, H. Maillard, breveté en 1887, enseigna successivement à Antagnes, à Villars-Mendraz, à Bassins, puis à Vevey de 1902 à 1919. Partout il laissa le souvenir d'un pédagogue avisé, d'une personnalité marquante, d'un caractère solidement trempé. Il fut l'un des auteurs du premier livre d'arithmétique qu'utilisa le degré supérieur de nos classes primaires. Retraité, il voua toute son activité à la chose publique. Il fut de longues années secrétaire du Conseil de la Société coopérative de consommation de Vevey et le premier directeur des Moulins coopératifs de Rivaz. Membre influent du parti socialiste, il fut municipal à Vevey. Ce fut une belle intelligence, servie par une volonté tenace et une grande puissance de travail. Trois des quatre camarades de classe qui lui survivent ont tenu à lui dire leur dernier adieu, au Crématoire de Vevey, le 10 septembre dernier.

TRIBUNE LIBRE

APRÈS TOUT, POURQUOI PAS...

Le bruit court qu'actuellement, il n'y a pas moins de quarante classes sans titulaires dans le canton. On ne peut décemment laisser courir ces gosses tout l'hiver... le remède est, paraît-il, trouvé : on envisagerait de faire passer leurs examens de brevet aux élèves de 1re de l'Ecole normale, et cela, cet automne même. Où sont donc les cinq ans d'études que l'on estimait nécessaires, il y a peu de temps encore !

Mais ce sacrifice de six mois de préparation à une « noble tâche », demandé à ces jeunes, ne serait, paraît-il, pas suffisant pour combler les vides. Nos inspecteurs — c'est toujours la même rumeur qui circule — envisageraient, jusqu'au printemps, de planter là leurs tournées de contrôle et, courageusement, se chargeraient de la direction d'une classe à trois degrés.

Vraiment, la Patrie doit être en danger... Pourvu qu'on ne finisse pas par envoyer en campagne nos maîtres d'application, devenus inutiles, là-haut ! *R. G.*

ASSOCIATION DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre S. P. V. compte un certain nombre de groupements qui réunissent les collègues chargés d'un enseignement spécial. Parmi ces groupements, l'Association des maîtresses d'école enfantine se montre particulièrement vivante. Association sympathique entre toutes pour l'entrain qu'elle apporte à sa réunion annuelle et pour l'intérêt qu'elle témoigne à ses problèmes professionnels. Aussi la salle des sciences de l'Ecole normale était-elle trop petite, le 21 septembre dernier, pour recevoir dès 8 h. 30, toutes celles qui avaient répondu à l'appel du Comité, ainsi que les nombreux invités.

Un des buts essentiels de l'association, nous apprend l'excellent rapport présidentiel de Mme Porchet, est de persuader l'opinion publique de l'importance de la première éducation scolaire. Et nos collègues ont souligné avec reconnaissance la thèse adoptée par le Congrès de Delémont : *Aux plus jeunes enfants les meilleurs éducateurs.* A vrai dire, de nombreux parents sont convaincus, mais il y a tous les autres... voire certains collègues primaires qui considèrent parfois la « petite école » avec un attendrissement protecteur. Il y a aussi l'autorité à convaincre. Certes, elle se montre facilement compréhensive, bien qu'elle tolère trop souvent des classes trop chargées. Encore faut-il aussi lui suggérer des améliorations, des moyens d'enseignement renouvelés. C'est ainsi que le Comité de l'association a obtenu du Département de l'instruction publique la fourniture gratuite du matériel aux jeunes maîtresses qui n'en possèdent pas. De plus — et l'événement mérite d'être souligné — au printemps prochain, chaque classe recevra deux exemplaires d'un portefeuille de 32 petits poèmes agrémentés de dessins en couleurs, œuvre

charmante de Mlle Isabelle Jaccard à Lausanne. Félicitons chaleureusement et l'auteur et le Comité pour leur heureuse initiative !

Par des enquêtes et des interventions diverses, le Comité a su attirer l'attention de l'autorité sur la nécessité d'alléger l'effectif de certaines classes ; il n'a point oublié non plus de signaler la criante injustice qu'est le bas salaire accordé aux maîtresses d'école enfantine. A ce sujet, M. Badan, président S. P. V., apporta des renseignements et des assurances qui furent écoutés avec l'intérêt que l'on devine.

Après avoir félicité le Comité pour son intelligente activité, M. Ad. Martin, chef de service, répondit avec la meilleure grâce à tous les renseignements qui lui furent demandés.

Au bulletin secret, l'assemblée décida à l'unanimité de déroger aux statuts en prorogeant pour une année le mandat de sa présidente. Mlle Périlliard, de Ste-Croix, remplacera au Comité Mlle Berlie, de Givrins.

La matinée se termina par une très substantielle conférence de M. le Dr Luc. Bovet : *Les enfants difficiles.*

Au banquet, qui réunit au Restaurant Bock participantes et invités, M. le conseiller d'Etat Jaquet prononça quelques mots chaleureux, puis ce fut le retour à l'Ecole normale pour entendre une causerie de Mlle Lily Merminod.

Journée utilement remplie qui par les enseignements, par ses heureux contacts et par son atmosphère de bonne humeur laissera à toutes un souvenir durable. *A. C.*

GENÈVE U. I. G. — DAMES

L'appel que nous avions lancé au sujet des institutrices françaises de St-Jean d'Aulph (près de Thonon) a été entendu.

Deux de nos collègues se sont rendues en personne au sanatorium. Ecoutons-les narrer leurs exploits. S. F.

UN VOYAGE... AU LONG COURS...

Un beau matin de juillet 1946, deux institutrices genevoises prenaient le train à la gare des Eaux-Vives pour aller faire une visite au Sanatorium de St-Jean d'Aulph.

L'installation dans le train à vapeur... le petit tunnel enfumé... les baraquements de la gare d'Annemasse... la lente inspection des bagages et des passeports... Ouf ! nous voilà sur le quai ! Rien n'a changé ; nous retrouvons jusqu'au traditionnel retard du train : il faut attendre 2 heures avant que l'express Paris-Evian n'arrive !

Emotion de retrouver le paysage de prairies et de bois jadis si familier, les Voirons vêtus de forêts, et la petite place ensoleillée devant la gare de Thonon... C'est alors que les choses se compliquent : l'autocar de Morzine, compréhensif et philosophe, a bien attendu une heure l'arrivée du train, mais, perdant patience et du reste plein à déborder, il est parti sans nous.

Que faire ? Renoncer à notre visite ? Pour rien au monde ! Frêtons un taxi ! Le prix de la course, 1200 francs, nous déconcerte un peu. Mais nous avisons un couple resté aussi « en souffrance » au milieu de colis variés. Un accord est bientôt conclu, et nous voilà à l'assaut des gorges de la Dranse.

Comme par hasard, nos deux compagnons sont des collègues de Reims, qui viennent se remettre de la vie bruyante de là-bas, et oublier les problèmes angoissants que la jeunesse actuelle pose aux éducateurs français.

Le taxi nous dépose de plain-pied dans le hall du sana, encore tout ahuries de notre voyage, et un peu intimidées. Mais l'énoncé de nos titres d'institutrices genevoises amène sur les lèvres de M. l'Econome un tel sourire de bienvenue que nous sommes tout de suite à l'aise. Les présentations faites, des projets s'ébauchent, mais nous devons repartir à 3 heures, ce qui consterne tout le monde.

Le médecin-directeur, Dr Saccardo, nous emmène au pas de course visiter la partie médicale et chirurgicale de l'établissement, salles d'opération, de radio, etc. Bien des appareils, assez anciens, demanderaient à être remplacés par du matériel plus moderne, mais...

A l'heure du repas, nos hôtes rivalisent de gentillesse, et nous n'oublierons pas leur accueil si gracieux, si confiant. Accueil qui s'adresse, évidemment, à la profession et au pays que nous représentons, mais aussi aux deux femmes qui ont pris la peine de venir prendre contact avec eux.

M. Cathelain, qui paraît être un admirable organisateur, nous expose ses difficultés ; il a été appelé il y a 15 mois pour remettre sur pied un Sana au bord de la faillite. L'établissement abrite environ 140 institutrices françaises plus ou moins atteintes, et qui viennent de tous les coins de la France. Chacune touche de l'Etat bien moins qu'elle ne coûte au Sana, et il faut trouver la différence. Les associations de professeurs et d'instituteurs aident de leur mieux, mais leurs moyens sont si limités !

Et que de difficultés pour ravitailler toutes ces malades : le lait qu'il faut faire venir de Douvaine et qui coûte 40 francs le litre ; les œufs que Mme Cathelain va récolter, panier au bras, de ferme en ferme ; la viande si rare et si chère ; les fruits dont les prix sont astronomiques. Sous l'impulsion énergique de l'économe qui n'hésite pas à faire le voyage de Paris pour réclamer de l'aide, les choses s'arrangent peu à peu ; mais il y a tant à faire !

Il ne faut pas oublier non plus que toutes ces institutrices ont besoin également de nourriture intellectuelle et spirituelle ; et livres et journaux coûtent si cher !

Il est tard ; nous faisons une trop rapide visite à quelques-unes des malades alitées, navrées de nous voir partir si vite et qui, toutes, trouvent une phrase aimable et reconnaissante pour nous parler de la Suisse. Nous promettons de revenir passer deux jours pour voir tout le monde et bavarder longuement.

A 15 heures, nous montons dans un car plein au maximum ; à chaque arrêt, on trouve moyen d'enfourner de nouveaux voyageurs, si bien

que nous sommes, selon l'expression de notre collègue de Reims, « bikinisés » au fond du car. Nous sommes heureusement, grâce à l'accueil touchant reçu de tous au Sana, dans un tel état d'euphorie, que nous prenons gaiement la chaleur et l'écrasement, et même les réels dangers d'une route en lacets bordée de sombres et rocailleux précipices, et d'un car trois fois trop chargé lancé à une vitesse record.

A Thonon, nous attendons en flânant le train de 20 h.

Nous avons passé, comme le matin, deux heures sur le quai de la gare. Nous y avons pris la résolution de faire tout notre possible pour aider nos collègues malades, si loin de leurs familles et de leurs habitudes. Nous pensions à la petite Bretonne qui avouait, d'une voix courte et voilée, que, malgré les soins et l'affection dont elle était entourée, elle regrettait tant la mer...

L'express Evian-Paris remporta vers Genève deux institutrices fatiguées, mais contentes de leur journée, enrichies d'une émotion et d'une pitié nouvelles, et pleines d'expérience sur les moyens de transports en commun ! *M. F. Charmot.*

Nous nous excusons de pouvoir publier aujoud'hui seulement cette correspondance. Elle a perdu quelque peu de son actualité, mais elle a conservé tout son intérêt. Réd.

NEUCHATEL ALLOCATION D'AUTOMNE

Lors de l'élaboration du budget de 1946, une augmentation de 12 % du salaire acquis fut accordée aux titulaires de fonctions publiques. Le Conseil d'Etat envisagea à ce moment que, à l'inverse des années précédentes, il ne serait pas accordé d'allocation spéciale d'automne. Mais le coût de la vie, sans cesse grandissant, bouscule une fois encore plans et devis. Cet automne voit une hausse importante de plusieurs produits de première nécessité : lait et ses dérivés, pommes de terre, etc. Les combustibles sont restés très chers ; quant aux vêtements et chaussures, ils atteignent des prix qui bientôt en feront des objets de luxe. Ajoutons à cela les multiples impôts, le sacrifice de défense nationale, les incessantes sollicitations auxquelles un fonctionnaire, un instituteur surtout, peut difficilement se dérober, et l'on comprendra que, derechef, l'approche de l'hiver soit pour plusieurs un sujet d'inquiétude, voire d'angoisse.

Aussi bien, le Comité de la fédération s'est-il résolu à intervenir de nouveau auprès du gouvernement, sollicitant pour tous les fonctionnaires de l'Etat une allocation uniforme de Fr. 300.—. Et, récemment, le bureau de la Fédération fut convoqué au château pour examen et discussion de la requête. MM. les conseillers d'Etat Renaud et Brandt assistaient à l'entrevue en compagnie des délégués des conseils communaux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fond et Le Locle.

Après une longue discussion, au cours de laquelle nos représentants reçurent l'appui des conseillers communaux, le chef du Département des finances admit le principe d'une allocation d'automne. Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil des propositions à cet égard. Aucun chiffre

n'est articulé pour le moment au sujet du montant de cette allocation ; toutefois M. Renaud se déclare formellement opposé à l'idée d'un versement uniforme de Fr. 300.— qui, à son avis, grèverait trop lourdement les finances cantonales.

Les choses en sont là. Le Grand Conseil est convoqué pour le 29 octobre ; souhaitons qu'il veuille bien se montrer compréhensif !

S. Z.

JURA

LOI SUR LES TRAITEMENTS DU CORPS ENSEIGNANT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET MOYENNES *(fin)* [1]

C. Caisse d'assurance et statut des maîtres aux Ecoles normales et inspecteurs scolaires.

Art. 10. — Les prestations qui incombent à l'Etat sont les suivantes :

... il assume avec les assurés les cotisations à la Caisse d'assurance du corps enseignant. *(Pas mentionné dans la loi de 1920.)*

Art. 13. — ... L'Etat subventionne aussi les écoles frœbeliennes (« jardins d'enfants »). Il peut de même contribuer financièrement à l'assurance de leurs maîtresses auprès de la Caisse d'assurance du corps enseignant. Un décret du Grand Conseil statue le nécessaire. *(Loi de 1920 : néant.)*

Art. 27. — Les instituteurs et institutrices des écoles primaires et moyennes (y compris des maîtresses de couture) que des infirmités physiques ou intellectuelles empêchent de remplir convenablement leurs fonctions, ou qui ont atteint la limite d'âge fixée dans les statuts de la Caisse d'assurance du corps enseignant *(ou qui sont âgés de passé 70 ans)*, peuvent, s'ils en font la demande ou d'office, être mis à la retraite. (La limite actuelle fixée par les statuts est, si je ne me trompe, la suivante : 62 ans pour les institutrices et 67 ans pour les instituteurs.)

Art. 32. — Les cotisations des membres de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois sont fixées par les statuts, et les prestations de l'Etat en faveur de cette caisse par un décret du Grand Conseil. *(Remplace les art. 32 à 35 de la loi de 1920.)* (Pour plus de renseignements, consulter les Nos de *L'Educateur* du 12. 2. 44 et suivants.)

Art. 37. — Du relèvement des traitements prévu dans la présente loi, la moitié, provisoirement, comptera pour l'assurance du corps enseignant. Le Grand Conseil fixera la date dès laquelle d'autres tranches encore du relèvement seront assurées.

Art. 38. — Les maîtres d'Ecoles normales et inspecteurs scolaires qui n'étaient pas encore âgés de plus de 60 ans au 31 décembre 1945, sont transférés dans la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Les autres demeurent membres de la Caisse d'assurance du corps enseignant. *(Loi de 1920 : Les intéressés faisaient tous partie de la Caisse d'assurance du corps enseignant.)*

Sont en outre supprimées les deux dernières phrases de l'art. 28 de la loi de 1920 que voici :

---

[1] Voir l'*Educateur* des 12 et 19 octobre.

Art. 28. — *Les membres de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois reçoivent, lorsqu'ils sortent de charge, la pension qui leur revient en vertu des statuts. Les autres instituteurs et institutrices primaires en touchent de l'Etat une de Fr. 1 200.— à 1 500.— annuellement. Cette pension sera fixée selon les circonstances, dans lesdites limites par le Conseil exécutif.* (Le sort des intéressés sera probablement réglé dans le cadre de l'A.V.S.)

D. **Divers.**

Art. 23. — ... La direction de l'Instruction publique *(le Conseil exécutif)* peut, selon son appréciation, tenir compte aussi d'autres années d'enseignement en tout ou partie (pour le compte des années de service relatives aux augmentations d'ancienneté.)

Art. 14. — En vue du paiement de subventions extraordinaires de l'Etat, un crédit de Fr. 150 000.— *(Fr. 100 000.—)* au maximum sera inscrit au budget de chaque année et réparti par le Conseil exécutif.

Art. 36. — Si le Grand Conseil décide de faire rentrer dans les traitements encore d'autres tranches des allocations de cherté de personnel de l'Etat, il pourra en faire autant quant aux allocations du corps enseignant. La répartition des charges (art. 7, alinéa 3) restera la même.

P.

INFORMATIONS

APRÈS UN COURS A MACOLIN *(retardé)*

Le 15 juillet s'ouvrait à Macolin un cours d'information de l'Instruction préparatoire destiné au personnel enseignant primaire et secondaire. Annoncé à la dernière minute avant nos grandes vacances, il n'a pas connu d'affluence, mais ce fut d'autant plus intime pour les quelque vingt participants, parmi lesquels les dix Romands qui y étaient représentés n'oublieront pas de si tôt la belle semaine passée dans ce site pittoresque de notre Jura.

Les heures d'entraînement physique furent suivies de films, de causeries, de discussions fécondes, au cours desquelles on nous a montré ce qu'est l'instruction préparatoire, l'idéal élevé dont elle s'inspire et les buts qu'elle cherche à atteindre chez notre jeunesse.

A l'issue du cours, un dernier rassemblement nous a permis d'adresser des remerciements chaleureux à M. Willy Dürr, directeur des cours, et à notre moniteur welsche, M. Chappuis. A eux le mérite d'avoir su faire régner cette magnifique camaraderie, dont nous sommes encore tout pénétré et ému en écrivant ces lignes. *A. Grandjean.*

BILLET DE LA SEMAINE

Prudence, dit-on, est mère de sûreté. Pour l'avoir oublié, l'écrivain anglais Oscar Wilde se voyait contraint, au lendemain d'une lourde faute, de tracer les lignes suivantes : «Las des hauteurs, je descendis délibérément dans les bas-fonds, à la recherche de sensations nouvelles. Le désir, à la fin, devint une maladie, une folie... Je cessai d'être mon maître . Je n'étais plus capitaine de mon âme... J'ai prouvé que de l'illustre à l'infâme, il n'y a qu'un pas.»

Exemple à ne pas suivre, évidemment. Aussi : *Ad. LYS.*

Quand tu es en société, veille sur tes paroles.
Quand tu es seul, veille sur tes pensées.
Quand tu es en famille, veille sur ton humeur.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

AINSI VA L'ÉCOLE RECOMMENCEMENT

Dans quelques jours, toutes les classes du pays auront repris leur activité. Recommencement qui donne à l'enseignement comme une saveur nouvelle. Heureuses semaines de début où le maître, bien remis d'aplomb, a toutes les patiences, toutes les compréhensions, où il ne s'étonne ni des plumes maladroites, ni des fautes énormes. Mieux que par le passé, il va savoir, cet hiver, éviter les erreurs et corriger les maladresses. Il a réuni des matériaux, et si bien repensé sa méthode et son programme que les progrès seront prochainement sensibles. En mêlant l'instituteur plus étroitement à la vie de ses concitoyens, le temps des vacances lui a permis de juger sa tâche du dehors ; grâce à ce recul, elle a pris, à ses yeux, plus de grandeur et moins d'importance.

Enthousiasme nécessaire des recommencements, plaisir de retrouver sa vie régulière et l'affectueuse confiance de ses élèves. Ils sont là propres, soignés, grandis, comme remis à neuf ; ils écoutent, ils s'intéressent.

Combien de temps durera cette atmosphère bienfaisante ? Que faire pour la maintenir ? L'habitude ne va-t-elle pas, sans tarder, enlever aux jours leur saveur ? Des éclats de voix, des jérémiades exaspérées exprimeront vos déceptions, vos indignations et votre crainte des prochains contrôles. Ainsi au fil des heures se vilipendera peut-être votre provision de confiant enthousiasme que vous aviez cru plus pur et plus sincère. Si vous n'y prenez garde, un décourageant scepticisme ne vous laissera bientôt plus que la nostalgie des espoirs de ce début d'hiver.

*Chaque samedi, l'*Educateur *aimerait apporter à ses lecteurs une aide efficace qui permette d'entrevoir des possibilités diverses dans la tâche à poursuivre. Il contribuerait ainsi à donner, pour chaque lundi, l'émotion d'un recommencement.* L'Educateur.

JOURNÉE D'ÉDUCATION ANTIALCOOLIQUE A NEUCHATEL

Le 23 septembre dernier la section neuchâteloise de la Société suisse des Maîtres abstinents conviait le corps enseignant à une journée d'éducation antialcoolique. Le Département de l'Instruction publique du Canton de Neuchâtel avait accordé congé et subvention pour les participants à cette journée, ce qui, joint à la valeur des conférences annoncées, avait attiré au chef-lieu quelque deux cents éducateurs de toutes les régions du canton et même d'ailleurs.

Quelques classes de fillettes font entendre, pour débuter, le magnifique chœur de Doret : « La vigne est en fleurs ». — « Ce chant, souligne alors le président des Maîtres abstinents, n'est pas une provocation ; nous voudrions qu'il contribue, ainsi que tout ce qui se fera au cours de la journée, à dissiper un malentendu fâcheusement répandu, surtout dans nos régions de vignobles. Nous ne sommes pas, nous autres abstinents, des arracheurs de vignes. Nous respectons le travail du vigneron autant que tout autre, mais nous poussons un cri d'alarme en face du danger de l'alcoolisme, qu'on voit peut-être moins, mais qui existe maintenant

comme autrefois. C'est pour vous faire voir de près ce danger que nous vous avons convié à cette journée. »

M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, prend ensuite la parole. Tout en remerciant les Maîtres abstinents pour le travail accompli jusqu'ici, il leur conseille de moderniser les méthodes de l'enseignement ou plutôt de l'éducation antialcoolique ; il faut abandonner les vieilles formules à caractère « mômier », éviter les polémiques stériles. Le département se rend compte de la nécessité d'une lutte contre l'alcoolisme. « La tâche du département, dit M. Brandt, est double : 1° donner aux enfants un enseignement et une éducation préventifs, bien adapté et s'inspirant des principes modernes ; 2° s'efforcer d'avoir une action curative à l'égard des enfants victimes de milieux où sévit ce fléau.

» 1. *Tâche préventive* : Il faut construire quelque chose de positif et non se contenter de vouloir détruire. Pour cela, les éducateurs abstinents, en particulier, devront mieux établir une discrimination entre leurs convictions personnelles et leur rôle d'éducateurs en matière d'antialcoolisme ; ils feront preuve de tolérance et d'objectivité. Un contact plus étroit doit être établi entre le corps enseignant, les commissions scolaires et les parents, spécialement parmi ceux-ci, avec les viticulteurs. Il faut avoir le courage de dire à ceux qu'aveugle un optimisme béat, que nous connaissons des régions où l'alcoolisme exerce des ravages effroyables.

» 2. Pour la *tâche curative,* M. Brandt fonde beaucoup d'espoir en l'Office cantonal des mineurs, récemment créé. Les services médico-pédagogiques doivent être renforcés. De même, on prévoit la transformation des dispensaires antialcooliques existants, en un office médico-social qui permettra d'apporter une aide plus efficace aux familles d'alcooliques. Mais, à côté de cela, ajoute pour terminer M. Brandt, l'intervention directe des pédagogues est extrêmement nécessaire. »

M. Adrien Etter, juge cantonal, au cours de sa conférence : « Les effets de l'alcool vus par un juge civil et militaire », apporte à ses auditeurs une gerbe de faits vécus, allant du drôle à l'effarant, faits glanés au cours de sa carrière, aux différents échelons de la justice civile et au tribunal militaire. Le juge, comme le médecin, pénètre dans l'intimité des familles et se rend compte de tout près des méfaits de l'alcoolisme.

Que ce soit comme juge de district, où se présentent les cas de demandes en divorce, au tribunal de police où se jugent les infractions aux lois de la circulation, les scandales, les bagarres, les recherches en paternité, en Cour d'assise où arrivent les affaires plus graves : vols ou crimes, partout un pourcentage élevé des délits sont dus en tout ou en partie à l'abus de l'alcool. 30-40 % des divorces, 50 % des accidents de la route, 40 % des autres délits ont leur source là.

Le tribunal militaire également a permis à M. Etter de se rendre compte des ravages que l'alcool peut exercer dans une troupe : tapages, insoumissions, abandons de poste et même crimes. La lutte contre l'alcoolisme a fait l'objet d'ordres spéciaux lors des mobilisations de notre armée, « mais, conclut M. Etter, il faut mettre en garde nos jeunes gens

dès l'école. On fait beaucoup pour la préparation physique, nous devons aussi songer à la préparation morale des futurs citoyens ».

Le second orateur de la journée, *M. Kellerhals,* directeur des établissements de Witzwil, nous montre alors comment la société s'efforce d'arracher les buveurs condamnés à leur esclavage. Il nous brosse un tableau de la vie de ceux-ci dans ses établissements. On désire tout d'abord rendre à ces gens le goût au travail, dans des colonies spéciales où les buveurs sont séparés des autres détenus. L'ivrognerie et la paresse allant souvent de pair il paraît nécessaire de couper le mal à sa racine. Les buveurs doivent se sentir internés plutôt comme malades que comme détenus. Par la liberté et les faveurs qu'on accorde à ceux qui s'en montrent dignes, on essaie petit à petit de rendre ces malheureux à une vie normale et libérée. Travail de longue haleine, réclamant une patience à toute épreuve et une foi inébranlable en un idéal élevé, que chacun sent dans l'exposé de M. Kellerhals.

Après ces deux substantiels exposés, les participants sont transportés à Auvernier où a lieu un dîner de 150 couverts, fort animé et arrosé (à part quelques respectables exceptions), de jus de raisin... sans alcool. La séance de l'après-midi est prévue à Perreux où les cars ont de nouveau conduit tout le monde.

Le Dr Robert de Montmollin, directeur de l'hospice, parle tout d'abord de l'alcoolisme au point de vue du psychiatre. Dans son introduction, se servant de l'image de la Suisse, si diverse, l'orateur remarque qu'un même paysage, et à plus forte raison un problème comme celui de l'alcoolisme, peuvent être vus de manières toutes différentes, voire même contradictoires suivant le point de vue d'où on l'examine. L'alcoolisme, du point de vue du psychiatre sera différent du point de vue de l'éducateur, du juge ou même de l'artiste. Après avoir traité brièvement de l'effet des toxiques sur l'homme, il analyse alors d'une manière schématique les différents états psychiques dus à l'abus de l'alcool, de l'ivresse accidentelle et banale (maladie mentale complète, mais de courte durée), à la crise de délirium tremens, en passant par l'ivresse pathologique (maladie grave). Le Dr de Montmollin aborde alors la question du traitement ou cure de désintoxication. « Mais, conclut-il (et il rejoint les conclusions du juge), la lutte contre l'alcool doit commencer auprès de l'enfant qu'il faut mettre en garde. Pour lui, l'enseignement antialcoolique se résume en huit points qui recueillent l'unanime assentiment des auditeurs et dont voici les principaux :

Le vin est une chose magnifique mais dangereuse, qu'il faut respecter, mais craindre.

Les apéritifs sont des horreurs.

L'alcoolisme est une maladie grave.

Il est plus viril de refuser un verre que de le boire.

Il est plus facile de ne pas boire du tout que de boire peu.

Et comme on ne sait jamais si on pourra être raisonnable, conclut finement l'orateur, dans le doute, il vaut encore mieux s'abstenir.

Le dernier orateur de la journée, le pasteur G. de Rougement, seul orateur abstinent, mais combien convaincu et convaincant, montre aux

éducateurs présents que la lutte antialcoolique est bel et bien « leur affaire », qu'ils sont placés mieux que personne par leur contact journalier avec les enfants pour agir avec tact et amour. Les exemples récents et tragiques cités par le conférencier montrent bien que les responsables de notre jeunesse, et conséquemment en quelque sorte de l'avenir de notre peuple, ne peuvent se désintéresser de la lutte à mener contre l'horrible fléau. *Paul Perret.*

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

L'histoire, c'est la compréhension des événements, le soulignement « des longs espoirs et des vastes pensées » — bref une vision et une pénétration appuyées sur les données et les circonstances qui furent décisives. En d'autres termes, dites qu'il s'agit d'une transposition du passé dans les têtes du vingtième siècle et que cela implique des simplifications et des interprétations.

Jules César, par exemple, ne sera-t-il qu'un virtuose de l'opportunisme ? Un arriviste éblouissant dont la chance égalera l'intelligence, dont la gloire personnelle deviendra raison d'Etat ?

Ou, au contraire, au sens de Machiavel peut-être, un Prince de génie devinant que la conquête des Gaules équilibrera les richesses de l'Orient et fournira une assise à la partie latine de l'Empire ? Que la pacification des Germanies et la dictature impériale assureront le triomphe définitif de Rome ?

* * *

L'histoire ainsi définie, jusqu'à quel point peut-elle exister dans les leçons que nous donnons ?

Avant de répondre, il importe de remarquer que la convergence de plusieurs détails concrets n'illumine pas automatiquement les idées et les intentions — pas plus que la photographie d'une grande actrice ne renseigne sur la façon dont elle va incarner Yseult ou Mélisande.

En ce sens, il est utile d'apercevoir au Musée l'écriture et la chaise de Calvin. Par contre, l'esprit de la seconde moitié de ce seizième siècle, voilà un royaume fermé aux moins de treize ans. Bienheureux encore si les dix-huit ans entrevoient sans trop de confusions cette Genève Ville-Eglise dont Georges Goyau a tracé la prestigieuse destinée.

Pareillement dans le treizième helvétique, l'arbalète n'offre pas de difficultés. Mais l'immédiateté impériale, c'est d'une autre altitude ! Le terme, au surplus, livre-t-il la mentalité exacte des Waldstaetten ? Sous la houlette des Empereurs, les Trois Grands du Grütli ne visaient-ils qu'une liberté relative ? Ou bien déjà espéraient-ils une liberté complète érigée sur la rupture qui se consommait entre le Nord et le Sud des Alpes ?

* * *

Qu'un adolescent de quinze ans sache en gros les péripéties des cantons suisses, chacun l'admet. Néanmoins, cette nécessité n'oblige point à enseigner trop tôt les chapitres difficiles. De fait, pour reconsidérer le programme et l'adapter aux onze à treize ans, il suffirait de choisir cer-

taines périodes pendant lesquelles les cheminements politiques furent relativement simples.

Que cela exige des études préparatoires c'est vrai. Que cela ne puisse se réaliser du jour au lendemain, c'est possible. Mais comment nier qu'il ne soit aisé dès 1947 de réserver le premier volume de notre manuel à la sixième primaire, aux onze à douze ans ? Ensuite, qu'il ne soit raisonnable d'arrêter à Marignan le programme de septième ?

* * *

En vertu de ce qui précède, le premier travail pédagogique, c'est donc de repérer à travers les siècles les trames historiques les plus engagées dans les conditions matérielles et donc les plus accessibles aux écoliers. De ce chef, par exemple, on voit vite que l'état de la navigation et de la géographie amorce et éclaire les exploits de Colomb alors que le chapeau des Papes ou des Réformateurs ne traduit rien de leurs pensées théologiques ou sociales.

Ensuite, on doit ne pas oublier que la « résurrection du passé » — la plongée dans la vie quotidienne à l'époque de... — n'est pas un exercice d'imagination toujours facile à pratiquer, même chez des adultes. Bien entendu, l'âge des écoliers y joue son rôle et, à cette enseigne, force est de reconnaître que les onze à treize ans demeurent trop jeunes pour l'histoire de l'art ou les guerres de religion.

En revanche, l'expérience prouve que ces garçons mordent à des récits quelque peu spectaculaires : Hannibal sur les Alpes, Morgarten, Nelson à Trafalgar... De plus, on est frappé de constater combien ils s'intéressent aux côtés tangibles des biographies, même si l'on ne dispose d'aucune gravure. A coup sûr, il y a là une mine à exploiter et je souhaite que des âmes de bonne volonté trouvent le temps de composer une documentation permettant d'agencer rapidement des causeries. Pas de résumés à apprendre, pas de prises de notes, pas de mémorisations stériles et abrutissantes. En revanche, des entretiens vivants, bien adaptés quant au choix et à la présentation, et qui prouveront d'eux-mêmes que l'histoire signifie une étude attachante et un délassement instructif.

Georges Durand.

MUSIQUE ET ACOUSTIQUE (voir *Educateur* du 29 juin)

DEUXIÈME LEÇON. — **La tessiture des sons musicaux**

Observations :

1. Un piano, une trompette, un chœur d'enfants, entendus à distance, même faiblement, sont toujours reconnaissables, l'intensité de son étant indépendante de ses autres caractéristiques : hauteur et timbre.

2. Tous les sons produits en appuyant sur les différentes touches du piano sont différents ; ils vont, de gauche à droite, du *grave* à l'*aigu*.

3. On peut en reproduire un certain nombre (au point de vue hauteur) vocalement : tous ceux qui sont dans la *tessiture* de la voix. Cette tessiture n'est d'ailleurs pas la même pour toutes les voix. La tension musculaire du cou augmentera à mesure que l'on montera.

4. Les enfants et les individus musicalement incultes n'entendent généralement pas d'une façon distincte les sons émis (même vocalement) en dehors de leur propre tessiture : les plus graves leur paraissent sourds et les aigus criards.

5. Plus un sifflet est petit, plus le son qu'il donne est élevé. Plus un instrument est grave, plus il doit être gros : la 4e corde du violon, celles du violoncelle et de la contrebasse, la grosse « basse » de la fanfare, les tuyaux graves de l'orgue.

6. Une lame métallique fixée par une de ses extrémités dans un étau peut être mise en vibration : elle oscillera d'une façon très visible, en deçà et au delà de sa position normale verticale ; toutefois, cette lame n'émettra un son que si les vibrations sont assez rapides : il y a donc une *limite inférieure d'audibilité.*

7. Le son très aigu produit par un bouchon de verre frottant dans le col d'une bouteille à l'émeri n'est pas perçu par tous les individus. A quelques-uns qui ne l'entendent plus, il donne cependant une sensation désagréable : la *limite supérieure d'audibilité* varie dans une certaine mesure. Chez les chiens, elle monte beaucoup plus haut que chez l'homme.

Les idées :

a) L'*intensité du son* dépend principalement de l'énergie avec laquelle le corps vibrant, et par lui l'air, véhicule de transmission du son à notre oreille, a été mis en mouvement. Cette intensité varie quelque peu cependant avec la hauteur des sons : il faut, par exemple, beaucoup plus d'énergie, à intensité égale, pour émettre un son grave qu'un moyen ou même un aigu.

b) En général, les moyens mécaniques émetteurs ou transmetteurs de sons (transformateurs, amplificateurs, « pick-ups », haut-parleurs) ont aussi leur *tessiture* favorable, hors de laquelle, et surtout dans le grave, ils requièrent une énergie beaucoup plus considérable.

c) L'intensité du son diminuant avec la distance, ce sont les sons aigus qui se perdent les premiers ; les graves, grâce surtout à la conductibilité terrestre, se transmettent mieux (bruit lointain du canon), mais on observe ici de curieuses anomalies dont ne tiennent guère compte les manuels de physique.

d) Un son est audible à l'oreille humaine dès que la fréquence des vibrations est de l'ordre de 16 à la seconde (c'est l'ut-[1] du plus gros tuyau de l'orgue). La limite supérieure d'audibilité varie par contre avec les individus, mais on admet qu'au delà de 20 000 vibrations à la seconde, il n'y a plus aucune perception possible.

Tel n'est toutefois pas le cas chez les animaux, les chiens notamment, qui entendent encore des sons d'une fréquence supérieure à 20 000, ce qui a permis de construire, à l'usage des policiers, des sifflets spéciaux dont le son n'est perçu que par les animaux dressés à cet effet ! On a remarqué également que de jeunes enfants ont parfois une sensibilité auditive dépassant nettement la limite supérieure de celle des adultes.

e) Les fréquences utilisées en musique vont de 32 périodes-seconde (l'ut-[1] du plus gros tuyau de l'orgue) à 16 000 périodes/seconde, en tenant compte des « harmoniques » nécessaires à la formation du timbre. C'est dans ces limites que devraient pouvoir travailler tous les appareils de reproduction mécanique des sons. Pratiquement, on se contente dans la plupart des cas, d'une étendue beaucoup moins grande.

f) A titre indicatif, notons que les limites pratiques des sons émis par les divers instruments et les voix, *sans tenir compte des harmoniques* [1], vont de 16 à 4138 pour l'*orgue*, de 27 à 3480 pour le *piano*, de 32 à 2762 pour la *harpe*, de 40 à 217 pour la *contrebasse*, de 64 à 651 pour le *violoncelle*, de 193 à 1740 pour le *violon*, de 55 à 460 pour le *basson*, de 258 à 2069 pour la *flûte*, de 615 à 4138 pour la *petite flûte*, de 51 (lab[1] des basses russes) à 1381 (fa[5] du soprano suraigu) pour les voix humaines, etc.

M. Sénéchaud.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE ET RÉSERVES NATURELLES

Ici et là dans le pays, des territoires dits *réserves naturelles*, parfois *réserves scolaires*, ont été conservés dans leur aspect sauvage naturel. Les classes peuvent en tirer large profit, particulièrement celles des villes aux environs desquelles la nature est souvent si arrangée qu'il est difficile d'y découvrir des milieux « naturels » au vrai sens du mot. Cependant, pour que la visite à une telle réserve soit vraiment profitable, il est nécessaire d'en faire saisir la vraie signification.

Quand, après le retrait des glaciers, le tapis végétal se fut entièrement reconstitué, notre pays, jusque sur les pentes des montagnes, fut recouvert d'une immense forêt assez semblable à celles qui recouvrent encore d'immenses territoires en Europe septentrionale et orientale. Elle était souvent coupée de marécages (il y en avait environ 5300 sur le territoire actuel du pays), de lacs entourés souvent d'épaisses roselières. La forêt et le marécage, avec les hauts gazons, les rochers, les glaciers et les neiges formaient, avec les clairières ouvertes par la foudre et les parasites des arbres forestiers, les éléments du paysage naturel de notre pays. Et la faune, toujours adaptée au milieu, était, on s'en rend compte, formée essentiellement d'animaux et d'oiseaux des bois, des marais et de la montagne.

Mais en plaine, l'homme, peu à peu, a complètement transformé le paysage. La forêt a été défrichée sur d'immenses espaces, presque tous les marécages ont été asséchés, si bien qu'il ne subsiste que des lambeaux du tapis végétal primitif. Mais un nouveau paysage de prairies, champs, vergers, haies, jardins, villages, villes a permis l'établissement d'espèces venues d'ailleurs, des steppes asiatiques, par exemple, et l'adaptation à de nouveaux milieux d'espèces existant déjà dans le pays. Ainsi beaucoup d'oiseaux des bois vivent aujourd'hui également dans les vergers, les jardins, les parcs. Des oiseaux vivant dans les rochers se sont établis dans les agglomérations humaines, les murs des maisons leur offrant des

[1] Ces données numériques sont basées sur l'accord au diapason normal de 435 pér./sec. pour le la[3], alors que les autres chiffres qu'on trouvera dans la suite de cet exposé se rapporteront exclusivement au nouveau diapason de 440 pér./sec.

conditions d'existence aussi favorables que les parois de rochers. Tels sont les hirondelles, les rouges-queues, les choucas des tours et quelques autres. L'hirondelle de cheminée est seule cependant à avoir complètement abandonné son biotope primitif, si bien qu'on n'est pas tout à fait fixé à son sujet.

Quant à la faune et à la flore des marais, trop spécialisées pour s'adapter aux nouveaux milieux, elles ont vu les lieux où elles pouvaient vivre disparaître de plus en plus. Les marais de plaine et les tourbières dont la faune et la flore sont bien conservées deviennent fort rares et font figure de *monuments naturels,* témoins millénaires de la nature primitive de notre pays. Ils sont le refuge précaire d'une flore présentant un très grand intérêt et de gracieux oiseaux d'eau — échassiers et palmipèdes — qui les animent au temps des nids et à l'époque des migrations.

Ce sont de tels territoires qui sont actuellement réservés ou dont la protection est projetée. Il est à noter à cet égard que le principal dans de tels lieux n'est pas d'y interdire la chasse, mais bien d'empêcher que la nature du lieu soit modifiée par des drainages, canalisations, constructions, défrichements, etc.

Une réserve naturelle est donc avant tout un témoin du paysage primitif de notre pays, qui mérite d'être conservé autant qu'une belle œuvre architecturale du passé.

Il est facile d'entrevoir par là tout le profit qu'on en peut tirer pour l'enseignement non seulement de l'histoire naturelle, mais aussi de l'histoire du pays et de sa géographie. *O. Paccaud.*

Sources de documentation

Robert Hainard : Et la nature ? (1 vol. Genève, 1943.)
Früh J. : Géographie de la Suisse, vol. I (Lausanne 1937).
E. Furrer : Pflanzen geographie der Schweiz (Zurich, 1942).
Uber die Bedeutung des Schweizerwaldes. (1 vol. publié par la Ligue suisse pour la protection de la nature, Bâle, 1945).
Paul Géroudet : Les échassiers (Neuchâtel, 1942). — Les palmipèdes (Neuchâtel, 1946).
Hans Noll : Schweizer Vogelleben I et II (Bâle, 1941 et 1942).
Correvon : Fleurs des eaux et des marais (Neuchâtel, 1938).

Publications

La protection de la nature, bulletin de la Ligue suisse pour la protection de la nature. (Fr. 3.— par an, Aeschenvorstadt 37, Bâle.)

Nos Oiseaux, bulletin de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux. (Fr. 5.— par an, abonnement, Case postale 463, Neuchâtel, ou prospectus gratuit chez l'auteur de cet article, à Maracon, Vaud.)

Note. — Je n'ai pas parlé du Parc national, dont la signification est bien connue, ni des réserves de chasse permanentes ou temporaires, les premières destinées (en montagne notamment) à empêcher la disparition d'animaux-gibiers menacés d'extinction avant leur établissement et les secondes à favoriser le renouvellement du gibier. O. P.

BIELLA

Articles pour écoles
Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec garantie

205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE
Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

TOILERIES - TROUSSEAUX

100 % pur

Envois d'échantillons sur demande

André Goetschel St.-François 12 bis - LAUSANNE
Téléphone 2 06 11

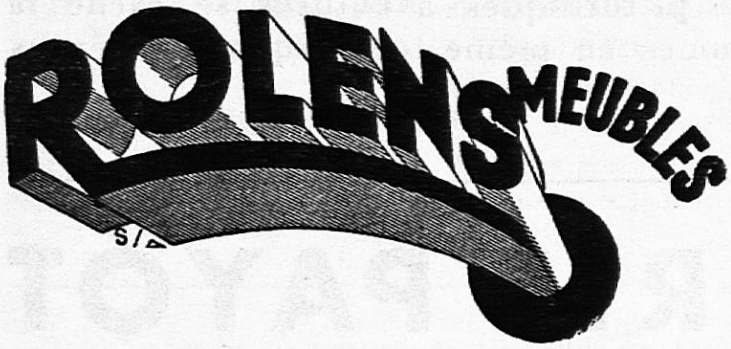

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme

Facilités de paiement aux meilleures conditions

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Deux livres pour les jeunes :

KARL RINDERKNECHT : LA CAVERNE MYSTÉRIEUSE. Aventures vécues dans des régions peu connues du Midi de la France.

Un volume in-8 de 181 pages, avec 27 photographies hors texte, couverture illustrée, relié . . . . . Fr. 6.—

L'auteur a condensé ici en un récit pour la jeunesse les explorations de grottes faites au cours de plusieurs séjours dans les Pyrénées. Une belle randonnée à travers la Provence, les Causses et dans les Pyrénées où se trouve l'immense caverne dont la visite est le but du voyage. A ces pages animées et aventureuses se mêlent de belles descriptions et d'attrayantes visions d'histoire.

MARK TWAIN : LE PRINCE ET LE PAUVRE. Adapté de l'anglais par W. Waldvogel.

Un volume in-8 carré de 200 pages, avec illustrations dans le texte de A. Matthey, couverture en couleurs, relié Fr. 6.—

Le cadre de cette histoire c'est l'Angleterre d'Henri VIII. Un petit pauvre de la cité de Londres échange par hasard son costume avec celui du jeune prince Edouard. Il n'en faut pas moins pour que les deux existences soient renversées. On voit le parti que le grand humoriste américain tire de cette situation extraordinaire. Sous ces pittoresques aventures se cache la satire des vices des hommes en même temps qu'un généreux appel à la philanthropie.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

MONTREUX, 2 novembre 1946 LXXXII° année — N° 39

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :
Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin : Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12
Administration et abonnements :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379
Responsable pour la partie des annonces : Administration du «JOURNAL DE MONTREUX»

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 9.— ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Engagement de commis de douane

Il est prévu d'engager

au printemps 1947, un certain nombre d'aspirants aux places de commis de douane de IIe classe.

N'entrent en considération

que des citoyens suisses possédant toutes les aptitudes requises, âgés de 20 à 28 ans, ayant une bonne instruction générale et connaissant au moins deux langues officielles.

Tous renseignements

concernant les autres conditions d'engagement sont fournis par l'office soussigné.

Les inscriptions

doivent lui parvenir jusqu'au 15 novembre 1946.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
BERNE

HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 2.85.11

MEMBRE FLEUROP

GILBERT-A. BOURQUIN

FLAMMES D'AMOUR - FLAMMES DE VIE

Paroles ardentes d'un poète.

A Bienne, aux ÉDITIONS DU CHANDELIER. Fr. 5.— Chèques postaux IVa 2411